



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Alsace-Moselle

Question écrite n° 48125

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui préciser en vertu de quels principes juridiques les communes d'Alsace-Moselle seraient en droit de participer au financement de lieux de cultes non reconnus.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48125

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 2000, page 3775